

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLA
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, DE MORO, PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

ABSENTS/EXCUSES : MM. SENSEBE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), LABORDE (pouvoir à M. ETCHEBERTS), WILS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEMBEZAT

21 – 111 - VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ DU CCAS SITUÉE 12 RUE GASCOIN

Rapport présenté par Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE, maire-adjoint :

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire d'un bâtiment situé 12 rue Gascoin, sur les parcelles cadastrées section AM n°1 (560 m²) et AM n° 2 (335 m²), qu'il loue depuis le 15 juillet 2019 à l'association Caminante.

Cette association intervient dans le secteur médico-social sur les territoires des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Elle gère 33 établissements et services qui accueillent et accompagnent des enfants et adultes principalement porteurs d'un handicap psychique. Le DITEP (Dispositif des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques) de Beaulieu situé à Salles de Béarn est un des établissements de Caminante.

En 2019, lors de la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ARS Nouvelle Aquitaine, le DITEP de Beaulieu s'est engagé à favoriser l'inclusion des jeunes sur leur territoire de vie. Plus de 50% des jeunes accompagnés par le DITEP de Beaulieu vivent à Orthez ou proche d'Orthez. Afin de répondre aux besoins de ces jeunes et à leurs engagements, le DITEP de Beaulieu a cherché depuis 2018 à déployer environ 15 places sur la commune d'Orthez.

L'association a fait savoir au CCAS son intention d'acquérir ce bâtiment en vue d'y effectuer des travaux d'agrandissement et d'amélioration et ainsi permettre à une quinzaine de jeunes de bénéficier d'un accompagnement médico-social sur leur territoire de vie et de scolarisation et ainsi travailler une inclusion sociale. Cette unité située rue Gascoin, fonctionne en journée du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques, par un avis en date du 1er avril 2021, en a estimé la cession à 185 000 €.

L'association Caminante, compte tenu des nombreux investissements nécessaires qu'elle doit entreprendre sur le bien, a, le 25 juin 2021, proposé son acquisition au prix de 180 000 €.

Le CCAS envisage donc de procéder à la cession de la parcelle sous réserve de l'accord de la commune conformément aux dispositions de l'article L. 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-5,

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publique en date du 1er avril 2021,

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le **27 SEP. 2021**

ID : 064-216404301-20210921-21DEL111-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Centre Communal d'Action Sociale à vendre à l'association Caminante, représentée par Monsieur Joseph LARRIEU, la propriété située 12 rue Gascolin cadastrée section AM n° 1 et 2 d'une superficie de 895 m², au prix de 180 000 €.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 21 septembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

